



## **Calendrier de formation à l'Inspé de Créteil des enseignants en détachement 1<sup>ère</sup> année affectés à temps plein dans le second degré**

**Instruction du jeudi 28 septembre 2023 relative au calendrier de formation à l'Inspé de Créteil des enseignants en détachement 1<sup>ère</sup> année affectés à temps plein dans le second degré**

### **École Académique de la Formation Continue - EAFC**

Affaire suivie par :  
MARIE-LAURE DE BUE  
TEL : 01 57 02 67 81  
Mél : [ce.eafc@ac-creteil.fr](mailto:ce.eafc@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de l'académie de Créteil.*

---

### **Calendrier de formation à l'Inspé de Créteil des enseignants en détachement 1<sup>ère</sup> année affectés à temps plein dans le second degré**

La commission académique a défini un parcours de formation de douze jours pour les fonctionnaires stagiaires réalisant un stage en responsabilité à temps plein en 2023-2024. Il a été décidé que les enseignants en détachement 1<sup>ère</sup> année bénéficient de ce même parcours de formation, mis en œuvre de manière conjointe et concertée par l'Inspé de Créteil et l'École Académique de la Formation Continue.

Le calendrier des neuf journées de formation assurées par l'Inspé de Créteil pour ces enseignants en détachement est donc identique à celui des enseignants stagiaires affectés à plein temps. Il est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.ac-creteil.fr/accompagner-l-entree-dans-les-metiers-122095>

Lorsque cette formation intervient pendant un temps d'enseignement devant élève, les enseignants en détachement 1<sup>ère</sup> année bénéficient à ce titre et automatiquement d'autorisations d'absence.

Ces journées de formation feront l'objet ultérieurement de convocations valant ordre de mission via GAIA transmises par la voie hiérarchique.

**Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général  
Signé Mehdi Cherfi**